

# GONCOURT DES LYCEENS

## Mode d'emploi 2023

Temps fort de la saison des prix littéraires, le Prix Goncourt des lycéens, né à Rennes et placé sous le haut patronage de l'Académie Goncourt, offre à une cinquantaine de classes l'occasion de lire l'intégralité de la sélection Goncourt et d'élire ensuite leur livre lauréat.

Le Goncourt des lycéens participe pleinement à l'engagement présidentiel de permettre à 100% des élèves d'avoir accès à une éducation artistique et culturelle de qualité, qu'il s'agisse de l'accès aux connaissances acquises dans le domaine des arts et de la culture, de la pratique artistique ainsi que de la rencontre avec des artistes et des œuvres dans des lieux de culture. Réaffirmée Grande cause nationale, la lecture est l'un des cinq piliers de l'éducation artistique et culturelle.

### Les lycées

Le prix concerne tous les lycées, de la seconde aux classes de BTS et préparatoires aux grandes écoles, ainsi que les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ceux de la Mission laïque française (MLF) et les centres pénitentiaires. Une attention particulière est portée à la candidature des lycées professionnels ainsi qu'à celle des lycées éloignés, situés par exemple en zones rurales ou dans les DROM-COM.

Les listes des établissements AEFE et MLF sont consultables sur les sites ci-dessous :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041939072/> et  
<https://www.mlfmonde.org/etablisements/>

Pour favoriser le renouvellement des lycées participants, les établissements doivent respecter un délai de 3 ans minimum entre deux participations.

**Le Goncourt des lycéens doit impérativement mobiliser une classe entière ou un groupe de spécialité en effectif complet. L'inscription au Prix Goncourt des lycéens implique une acceptation totale, sans restriction aucune, de la sélection Goncourt.** Cette exigence de l'Académie conditionne l'octroi du label « Goncourt ».

**Les élèves lisent les livres de la sélection de septembre à novembre et par un emboîtement de délibérations, élisent le Prix Goncourt des lycéens.** Il faut absolument tendre vers la lecture intégrale de la sélection. Chaque classe doit en tout cas avoir tout lu.

## La dotation de livres

### France

- La Fnac, co-fondateur du prix, accompagne 50 lycées en France.
- En Bretagne, région initiatrice de l'opération, le Conseil régional accompagne, en plus, des lycées de la région qui reçoivent une dotation spécifique.

### Etranger

- Les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et ceux de la Mission laïque française (MLF) fournissent à leurs élèves, par leurs propres moyens, les livres composant la 1<sup>ère</sup> sélection du Goncourt. La Fnac met à leur disposition un code pour la lecture numérique via l'application Kobo, disponible pour tablette livre numérique et ordinateur.

## Les rencontres et les délibérations

### Les délibérations :

- **Dans chaque classe** : Chaque classe choisit trois romans à huis clos et élit également un délégué, ayant lu l'intégralité de la sélection, qui la représentera lors des délibérations régionales.
- **Les délibérations régionales** : Le délégué de chaque classe et l'enseignant responsable se rendent jusqu'au centre de délibération de leur région Goncourt. Les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement. Après délibérations, les délégués **élisent trois romans** ainsi que deux **délégués de région** qui les représenteront à la délibération nationale.
- **Les délibérations nationales** : Les délégués de région et leurs enseignants se rendent à Rennes puis à Paris pour les délibérations du jury national et la remise du prix. L'association Bruit de Lire prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement.
  - **La participation aux délibérations est obligatoire.**

**Les Rencontres régionales et nationales** sont des temps forts de rencontres avec les écrivains, d'ateliers et d'échanges.

- **Les Rencontres régionales, organisées en octobre, sur une initiative de la Fnac, permettent à chaque classe d'échanger avec des auteurs de la sélection. Afin de préparer ces temps d'échanges, il sera demandé à chaque classe de rédiger des questions à l'attention de tous les auteurs présents à la rencontre. L'organisation du déplacement et les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement.**
- **Les Rencontres nationales de Rennes** sont ouvertes à une douzaine de classes volontaires sélectionnées fin septembre. Pour participer à cet événement, chaque lycée présent s'engage à verser une somme forfaitaire de 1 000 €, qui peut être financée à l'aide de la part collective du Pass Culture. Cette somme contribue aux frais liés à l'accueil des classes (déplacements, hébergement et restauration notamment).

## Engagements des établissements

Chaque établissement participant s'engage :

- A constituer un **binôme coordonnateur du projet**, constitué par deux professeurs de **disciplines différentes**, selon les principes de l'éducation artistique et culturelle.
- A établir la **liste des élèves qui assisteront aux rencontres régionales ou nationales**, ainsi que les **autorisations de droit à l'image** pour chaque élève et enseignant.  
Ceci permet de faire rayonner le prix au travers d'articles de presse notamment mettant en avant l'aventure des élèves et de leurs professeurs encadrants.
- **A prendre en charge le déplacement de la classe** pour se rendre à la **Rencontre régionale d'octobre ; le déplacement de l'élève délégué et de l'enseignant** qui l'accompagne pour les **délibérations régionales de novembre**.
- A autoriser, s'il est élu par les membres du jury régional, **le déplacement de l'élève délégué accompagné d'un enseignant aux délibérations nationales de novembre à Rennes** (l'organisation et les frais de ces déplacements sont pris en charge par l'association Bruit de Lire).  
Ainsi, les membres de lycées de l'étranger doivent prévoir un séjour de plusieurs jours en France, de la délibération régionale à la délibération nationale, au cas où ils seraient élus pour siéger au jury national.
- **En cas de participation (basée sur le volontariat) de la classe aux Rencontres nationales de Rennes**, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre, à **verser**, quelle que soit son origine géographique, **la somme forfaitaire de 1 000 euros** qui peut être financée à l'aide de la part collective du Pass Culture à l'association Bruit de Lire comme contribution aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

### Nouvelles modalités de candidature

#### France

- **Les lycées de France candidatent à l'appel à projets « Goncourt des lycéens »** sur la plateforme **ADAGE, accessible depuis l'intranet ARENA**.

Seules les candidatures via ADAGE seront examinées.

- Les centres pénitentiaires candidatent via le formulaire disponible sur <https://eduscol.education.fr/3418/prix-goncourt-des-lyceens>

#### Etranger

- Les établissements AEFÉ et MLF candidatent via le formulaire disponible sur <https://eduscol.education.fr/3418/prix-goncourt-des-lyceens>

## Partenariat

Le Prix Goncourt des lycéens est un dispositif partenarial réunissant le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'académie de Rennes, l'association Bruit de Lire et la Fnac.

Le ministère confie l'organisation générale de la participation des lycées à l'association Bruit de Lire.

La Fnac est en charge de l'organisation générale des Rencontres régionales avec les auteurs, de l'acheminement des ouvrages, de la médiatisation du Prix, des délibérations régionales et nationales et de la remise du Prix au lauréat, avec les professeurs coordonnateurs et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Six professeurs coordonnateurs, un par région Goncourt, accompagnent les enseignants dans le dispositif, en lien avec le coordonnateur pédagogique national. Tout au long de l'opération, le professeur en charge de la classe reste en contact avec le professeur coordonnateur de sa région.

## Calendrier

- **Mardi 18 avril 2023** : ouverture de l'appel à candidatures.
- **Lundi 15 mai 2023** : clôture de l'appel à candidatures.
- **Du 16 mai au 4 juin 2023** : les candidatures sont soumises au DAAC pour une première sélection puis aux partenaires du prix pour la sélection finale.
- **A partir du 5 juin 2023** : communication aux lycées candidats.
- **Du 21 juin au 15 septembre 2023** : formations des enseignants par visioconférences.
- **Mardi 05 septembre 2023** : annonce de la sélection du Goncourt par les académiciens de l'Académie Goncourt.
- **Jeudi 07 septembre 2023** : récupération par les établissements de France de deux jeux de livres dans la Fnac la plus proche.
- **25 septembre 2023** : livraison dans les établissements de France du reste de lots de livres fournis par la Fnac (sous réserve de rupture chez l'éditeur qui peut retarder la livraison des titres concernés)
- **Du 9 au 20 octobre 2023** : Rencontres régionales
- **Début novembre 2023** : annonce du lauréat du Goncourt par les académiciens.
- **Lundi 20 novembre 2023** : délibérations régionales en présentiel.
- **Jeudi 23 novembre 2023** : délibérations nationales en présentiel à Rennes ; remise du Prix Goncourt des lycéens 2023.
- **Du 29 novembre au 1er décembre 2023** : Rencontres nationales de Rennes.

## Contact

Association Bruit de Lire [contact@bruitdelire.org](mailto:contact@bruitdelire.org)

## Vos interlocuteurs pendant le déroulement du prix

### LES PROFESSEURS COORDONNATEURS - Coordination pédagogique du prix

Les professeurs coordonnateurs sont en charge de la coordination pédagogique du prix.  
Leurs missions sont :

- Accompagner les professeurs participant au Prix Goncourt des lycéens ;
- Expliciter les dispositifs et les attentes pédagogiques de l'action ;
- Contribuer à la préparation des Rencontres régionales ;
- Préparer les délibérations régionales : recueil des votes des classes et des noms des délégués et les animer ;
- Le coordonnateur national prépare et anime les délibérations nationales.

### LA FNAC – Coordination des rencontres régionales et des jury régionaux et nationaux

- Assure l'acheminement des livres de la sélection Goncourt des lycéens aux classes de France ;
- Organise les Rencontres régionales ;
- Organise en lien avec les coordonnateurs les délibérations régionales et nationales ;
- Organise la proclamation du prix en lien avec Bruit de Lire ;
- Assure la médiatisation du Prix Goncourt des lycéens.

### L'ASSOCIATION BRUIT DE LIRE - Coordination générale du prix

Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'association coordonne le prix. En collaboration avec les partenaires et la coordination pédagogique, elle assure notamment :

- La diffusion des informations pratiques liées à l'opération ;
- La gestion des autorisations de droit à l'image ;
- L'organisation logistique et l'accueil du jury lors des délibérations nationales à Rennes ;
- L'organisation logistique de la proclamation du prix en lien avec la FNAC ;
- L'organisation des Rencontres nationales Goncourt des lycéens en lien avec les différents partenaires et le professeur relais affecté par le rectorat de Rennes.

### LE COMITÉ DE RÉDACTION DU JOURNAL DU GONCOURT DES LYCÉENS

- Met en relation les classes jury.
- Participe à la mise en œuvre du concours de créations proposé à l'ensemble des classes ;
- Couvre les principaux événements liés au déroulement du prix ;
- Diffuse les productions des classes ;
- Proposer des documents ressources.